

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 4 mars 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/03/04-1/06A

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : DEY Jean

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : EUDE Gérard

OBJET : Renouvellement de la convention d'objectifs entre le Département de Seine-et-Marne et la Chambre d'Agriculture et avenants aux conventions relatives à l'atlas des sols et à la MAE (Mesure Agro-Environnementale) en faveur de la biodiversité.
« Convention d'objectifs avec la Chambre d'Agriculture »

Suite au vote de la politique agricole départementale 2010-2014, il est proposé un engagement du Département pour une agriculture durable sur son territoire, au travers d'une nouvelle convention d'objectifs avec la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne. Par ailleurs, il est proposé des avenants aux conventions de partenariat avec la Chambre d'Agriculture, relatives à l'atlas des sols de Seine-et-Marne d'une part, et à la MAE (Mesure Agro-Environnementale) en faveur de la biodiversité d'autre part. Les crédits correspondants pour l'année 2011 ont été inscrits lors du vote du budget primitif.

Cette délibération concerne le renouvellement de la convention d'objectifs avec la Chambre d'Agriculture.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général en date du 24 septembre 2010 approuvant la politique agricole départementale 2010-2014,

VU la délibération du Conseil général n°1/07 en date du 28 janvier 2011, relative au vote du budget primitif du Département,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

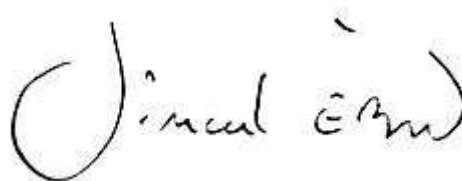
Article 1 : d'approuver le projet de convention d'objectifs renouvelant le soutien du Département à la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, tel que joint en annexe de la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer au nom du Département le projet de convention susmentionné,

Article 3 : de prélever les crédits correspondants sur l'opération « Chambre d'Agriculture / Convention d'objectifs » de l'action « Agriculture/Aide à l'Agriculture ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive, somewhat stylized font.

Vincent ÉBLÉ